



CONVOCATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire se réunira Salle Serge DURU - Communauté des Communes -
SAUVETERRE DE GUYENNE

Le lundi 19 décembre 2022 à 18 heures 30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression
de mes sentiments distingués.

A Sauveterre de Guyenne, le lundi 12 décembre 2022

Le Président,
Daniel BARBE

ORDRE DU JOUR

- ◆ Politique tarifaire appliquée aux ALSHs, PRJ, EJ
- ◆ Approbation du Projet Educatif du Territoire (PEDT)
- ◆ Projet Social de Territoire (PST) - Demandes de subvention
- ◆ Associations - Adoption du règlement d'attributions des subventions "Manifestations"
- ◆ Augmentation de la Redevance des Ordures Ménagères à compter du 1er semestre 2023
- ◆ Avenant n°2 au bail emphytéotique sous seing privé sous conditions suspensives signé le 29 janvier 2019 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers et URBA 109
- ◆ Solidarité Paysans - Demande de subventions
- ◆ Extension gymnase
- ◆ Adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.
- ◆ Création de 2 postes d'Agents Sociaux
- ◆ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
- ◆ Création de 2 postes d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet à 23 heures hebdomadaires et suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet à 20 heures hebdomadaires

82, Rue des Martyrs de la résistance – Esplanade Bonard, 33540 Sauveterre de Guyenne

Tél.: 05 56 71 82 93 –

e-courrier : s.langel@cdc-entre2mers.fr

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Viens voir la Rurale - choix de la commune souhaitant recevoir l'évènement
- ♦ Date des vœux du personnel
- ♦ Dates des prochains Conseils Communautaires



POUVOIR

Je **soussigné**donne pouvoir à
M.....

- de me représenter au Conseil Communautaire du lundi 19 décembre 2022
- de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, à laquelle cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à le

Porter à la main " Bon pour pouvoir " et signer